



**Consortium Énergie
Gérance Eastmain**

ΔρΛσδρλ-1-A
ρλμ λγγ- ΑΓΑαδρρ
ρλμ δμ Αμλδρρδρσδρ
δλμδρσδρλ



Centrales de
l'Eastmain-1-A
et de la Sarcelle
et dérivation Rupert

APERÇU DES CONDITIONS DE TRAVAIL OFFERTES PAR LE CONSORTIUM

POSTES À MONTRÉAL

Rémunération

- Salaire de base établi suivant une échelle de salaires avantageuse
- Bonification

Horaire de travail

- Personnel général et professionnel : 37,5 heures par semaine
- Personnel cadre : 35 heures par semaine

Vacances

- Régime établi en fonction du nombre d'années complétées depuis l'obtention du diplôme nécessaire à l'emploi

Régime d'assurance collective

- Assurance vie
- Assurance invalidité
- Soins de santé, soins dentaires et soins visuels

REER collectif

- Contribution de l'employé
- Contribution de l'employeur (après 3 mois de service)